

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 21 mars 2024
17 h**

**Séance tenue le jeudi 21 mars 2024, 17 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Anastasia Assimakopoulos, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Peter Malouf, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Puzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Beny Masella et M. Alain Vaillancourt

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Valérie Plante

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

Avant de procéder avec la période de questions du public, la présidente d'assemblée fait un bref rappel concernant le temps alloué pour chacune des questions et des réponses.

1 - Période de questions du public

À 17 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Susan Stacho	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	Comment est-ce que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) propose de protéger les milieux humides sans la forêt Fairview? / Réitère sa question
Mme Georgette Bensimon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Demande des éclaircissements sur les ordres que reçoit le personnel du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans l'exercice de leur fonction / Commentaires
M. Bruce Walker	Mme Maja Vodanovic	Dans le montant de 940 M\$ prévu au projet d'ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, quelle est la part provenant des deux paliers gouvernementaux? / Souhaite obtenir par la poste le bilan 2023 de l'eau potable.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Lucien Pigeon	M. Jeremy Levi ¹	Souhaite que M. Levi et tous les membres du conseil visionnent la vidéo qu'il dépose concernant le conflit opposant le Hamas et Israël
------------------	-----------------------------	--

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme Marilyn Silverstone	Mme Dida Berku	Quelle est votre position face à la manifestation pro-Palestine qui s'organise le week-end prochain et est-ce qu'il y a lieu de prévoir des mesures de protection pour la communauté juive et les autres minorités?
Mme Margaret Mankin	Élu-e responsable (M. François Limoges)	Est-ce que le SPVM a les pouvoirs d'arrêter les crimes haineux contre la communauté juive?
Mme Sara Ahmad	Élu-e responsable ¹	Est-ce que les paroles et gestes islamophobes envers la communauté palestinienne dérangent les membres du conseil? / Questionne les manifestations partisans dans les conflits mondiaux
M. Ralph Stocek	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	Souhaite des explications concernant le dossier inscrit au point 43.01 de l'ordre du jour de ce conseil, plus précisément les documents présentant les milieux humides qui devraient y apparaître / Donne un complément d'information

À 17 h 32,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Julie Brisebois

de prolonger la Période de questions du public en présentiel jusqu'à ce que toutes les personnes présentes aient posé leurs questions.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Zahraa Sayed Ali	Élu-e responsable (M. François Limoges)	Souhaite connaître l'opinion des membres du conseil sur un projet de conférence à l'Université de Montréal par un membre du Hamas? / Questionne les moyens pour défendre le respect des lois internationales à Montréal?
Mme Kathleen Duarte-Rodrigues	Élu-e responsable (M. François Limoges)	Quelles actions ont été posées pour soutenir le peuple palestinien dans le conflit opposant le Hamas et Israël?

¹ Question non répondue en vertu de l'article 31 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

À 17 h 39, la présidente d'assemblée fait la lecture de quatre questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	As the promotion of the interests of a “people, who are in the majority French-speaking” is the first & primary premise of the Charter of the French Language (CFL); as the CFL doesn't guarantee access to services in languages other than the French language; &, as the policies & practices of the metropolis support & promote this premise; &, as Beetz J., writes, at para. 133, in <i>Brossard (Town) v. Quebec (Commission des droits de la personne)</i> , 1988 CanLII 7 (SCC): “A municipality is not ... an institution which promotes the interests & welfare of an identifiable group of persons” Is the city acting in a systematically discriminatory manner by promoting the interests of an identifiable group—namely, the majority French nation; who are descendants of French colonists— at the expense of other nations & the general public; if so, will the city act to stop such practices, & promote the interests of all its residents equally, fairly & justly by challenging those of the Quebec government?
Anthony Baker	Mme Sophie Mauzerolle	Bonjour, Étant cycliste quotidienne, je remarque qu'il y a un manque de connaissance ou respect du Code de la route par la majorité de cyclistes sur l'île de Montréal. La pire est aux traverses piétonnes sur le REV St-Denis entre Mont-Royal et Roy. Les cyclistes ne cèdent pas aux piétonnes qui essaient d'y traverser et ont la priorité. En Amérique du Nord, il n'y a pas beaucoup des programmes pour éduquer les cyclistes de s'agir en sécurité pour eux et les autres usagers. Les cyclistes qui ne respectent pas le code peuvent se trouver à l'hôpital ou en invalidité. Comment est-ce que la ville peut commencer à réagir à ce non-respect du Code de la route? Je vois dans ce comportement une barrière à l'acceptation de vélo comme un moyen sérieux de transport abordable.

(suite)

Suivi, est-ce que la ville a pensé de mettre le Code de la route sur les installations de Bixi et plus visible. Je trouve que les règlements de route en arrière du panier de Bixi n'est pas visible ni évident. Merci

Nicole Corrado	Élu-e de Beaconsfield (M. Georges Bourelle)	Si vous investissez dans l'agriculture, veuillez n'investir que dans l'agriculture végétale. Un régime à base de plantes est le plus sain. Tous les animaux actuellement dans les fermes de la ville devraient être retirés dans un sanctuaire. Veuillez également éliminer progressivement les zoos.
Eric Schild	M. Richard Bélanger (Mme Maja Vodanovic)	L'arrondissement de île Bizard Sainte Geneviève nous a indiqué que des travaux concernant la refonte des services d'eau potable et aqueduc était retardé depuis 2020 pour un détail administratif contrôlé par la ville centre Montréal je demande une date calendrier pour l'accomplissement des travaux car nos équipements de maison ne cessent de s'endommager avec cette eau brune résultat d'une tuyauterie passée date.

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 46. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 46, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Gibson	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Est-ce que les coûts associés aux règlements d'emprunt inscrits aux points 41.03, 41.04 et 41.06 de l'ordre du jour seront partagés équitablement entre toutes les villes de l'agglomération de Montréal?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 17 h 49 et remercie les élus-es pour leurs questions.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0093

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y ajoutant le point 7.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG24 0094

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 février 2024

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 29 février 2024.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 29 février 2024.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 29 février 2024.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG24 0095

Dépôt du bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1247100001

CG24 0096

Dépôt du Rapport d'analyse et de recommandations du Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF) portant sur la mise en place de mesures permanentes pour atténuer le risque d'inondations fluviales

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Rapport d'analyse et les recommandations du Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF) portant sur la mise en place de mesures permanentes pour atténuer le risque d'inondations fluviales, et le conseil en prend acte.

07.02 1246116001

CG24 0097

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte.

07.03 1247665001

CG24 0098

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le dépôt du rapport annuel 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.04

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0099

Exercer la seconde option de renouvellement de 12 mois pour le traitement par compostage de résidus verts, avec retour de compost mature et autoriser une dépense additionnelle de 1 322 787,38 \$, taxes incluses (contrat : 1 262 425,50 + contingences : 60 361,88 \$), dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Complexe Enviro Connexions Itée (CG20 0129) majorant le montant total du contrat de 5 049 702 \$ à 6 372 489,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0234;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la seconde option de renouvellement de 12 mois prévue au contrat 19-17972, et d'autoriser une dépense additionnelle d'un montant total maximal de 1 262 425,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions Itée (CG20 0129), pour le traitement par compostage de résidus verts provenant des territoires de l'est de l'agglomération de Montréal, avec retour de compost mature, majorant ainsi le montant total du contrat original de 5 049 702 \$ à 6 312 127,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 361,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1249735003

CG24 0100

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 127 025,67 \$, taxes et variation de quantité incluses, pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour le mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Goodfellow inc. (CG23 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 108 291,27 \$ à 235 316,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0236;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 110 457,10 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour le mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Goodfellow inc. (CG23 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 108 291,27 \$ à 235 316,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 568,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249624004

CG24 0101

Exercer une option de renouvellement de deux mois et autoriser une dépense additionnelle de 220 752 \$, taxes et contingences incluses, pour l'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour 16 des ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) dans le cadre du contrat accordé à Pneus Métropolitains inc. (CG23 0148), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 087 806,80 \$ à 1 308 558,80 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0237;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 183 960 \$, taxes incluses, pour l'entretien, la réparation et le remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) dans le cadre du contrat accordé à Pneus Métropolitains inc. (CG23 0148), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 087 806,80 \$ à 1 308 558,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249624005

CG24 0102

Conclure une entente-cadre avec Martin Roy et Associés inc. pour des services professionnels pour la réalisation de la mise en service de l'enveloppe et de l'électromécanique pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 961 319,10 \$, taxes incluses (contrat : 2 467 765,91 \$ + contingences : 493 553,18 \$) - Appel d'offres public 23-20244 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0241;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois par laquelle Martin Roy et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour effectuer la mise en service de l'enveloppe et de l'électromécanique pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments pour la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 2 467 765,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20244;
- 2- d'autoriser une dépense de 493 553,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Martin Roy et Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1245464001

CG24 0103

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec 9152-4629 Québec inc. - Geninovation (contrat no 1 : 2 005 973,42 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2 : 1 883 899,87 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (contrat no 3 : 1 611 759,79 \$, taxes incluses) - Dépense maximale de 5 501 633,08 \$, taxes incluses, pour effectuer la surveillance environnementale pour la gestion des déblais et de l'eau, et des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités - Appel d'offres public 23-20251 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0239;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure trois ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des travaux de surveillance environnementale pour la gestion des déblais et de l'eau, et des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20251, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
9152-4629 Québec inc. - Geninnovation	2 005 973,42 \$	1
Solmatech inc	1 883 899,87 \$	2
Les Services EXP inc.	1 611 759,79 \$	3

- 2- de procéder à une évaluation de rendement des firmes 9152-4629 Québec inc. - Geninnovation, Solmatech inc. et Les Services EXP inc. à la fin de leur contrat;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1249201001

À 17 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0104

Approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., un espace situé au 2350, rue Dickson à Montréal, d'une superficie de 4 113 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période additionnelle de cinq ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, pour un loyer total de 351 122,44 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0248;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un espace locatif d'une superficie de 4 113 pieds carrés situé au 2350, rue Dickson à Montréal pour le Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 351 122,44 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1244565001

CG24 0105

Accorder une contribution de 250 000 \$ par an (100 000 \$ en soutien financier et 150 000 \$ en biens et services) à l'Île du Savoir pour la réalisation du Festival Eurêka! pour les années 2024, 2025 et 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0253;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ par an à l'Île du Savoir pour la réalisation des trois prochaines éditions du Festival Eurêka! en 2024, 2025 et 2026;
- 2- d'accorder une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ par an à l'Île du Savoir pour la réalisation des trois prochaines éditions du Festival Eurêka! en 2024, 2025 et 2026;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1249442001

CG24 0106

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 600 mm dans l'avenue Westmore, de la rue Sherbrooke et du chemin Broughton dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Montréal-Ouest - Dépense totale de 13 239 317,09 \$, taxes incluses (contrat : 10 990 000,01 \$ + contingences : 1 099 000 \$ + incidences: 1 150 317,08 \$) - Appel d'offres public 10415 - (10 soum.) / Conclure une entente avec Réseau de transport métropolitain (EXO) permettant à la Ville de prendre en charge certains travaux de construction d'égout, de voirie, de trottoir et d'aménagement paysager sur le territoire de la Ville de Montréal-Ouest / Autoriser une dépense de 504 923,73 \$, taxes incluses (contrat : 427 539,15 \$ + contingences : 42 753,91 \$ + incidences : 34 630,67 \$) pour les travaux d'EXO intégrés au contrat qui sont remboursables par EXO en vertu d'une entente bipartite à conclure avec la Ville de Montréal / Autoriser une dépense de 174 130,82 \$, taxes incluses (contrat : 158 300,74 \$ + contingences : 15 830,07 \$), pour les travaux de BELL Canada intégrés au contrat qui sont remboursables par BELL Canada en vertu d'une entente bipartite conclue avec la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0283;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction d'une conduite de 600 mm dans l'emprise de l'avenue Westmore, de la rue Sherbrooke et du chemin Broughton, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 990 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10415;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 099 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 150 317,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et Réseau du transport métropolitain afin de permettre à la Ville de Montréal de prendre en charge les travaux d'EXO décrits à l'appel d'offres publics 10415;

- 5- d'autoriser un budget de revenus de 504 923,73 \$, taxes incluses, pour les travaux d'EXO intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par EXO en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- d'autoriser un budget de revenus de 174 130,82 \$, taxes incluses, pour les travaux de BELL intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par BELL en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1237578001

CG24 0107

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Objectif Chez nous Montréal pour la propriété sise au 2021-2031, rue Beaudry, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 565 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 24 ans, soit à partir du 6 novembre 2030 jusqu'au 5 novembre 2054, dont la rente annuelle sera de 1 200 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 320 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0303;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Objectif Chez Nous Montréal pour la propriété sise au 2021-2031, rue Beaudry, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 565 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 697,5 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 24 ans, soit à partir du 6 novembre 2030 jusqu'au 5 novembre 2054, dont la rente annuelle sera de 1 200 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 320 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1249915001

CG24 0108

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc., pour la fourniture d'un service de support logiciel et matériel des modems installés dans les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 740 887,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20287 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 073;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de support logiciel et matériel des modems installés dans les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 740 887,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20287;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cloud Monitored Objects inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1249351001

À 17 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0109

Conclure une entente-cadre avec Teltech Télécommunication inc., pour l'entretien et la réparation des actifs de fibres optiques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 195 236,07 \$, taxes incluses (contrat : 996 030,07 \$ + contingences : 99 603 \$ + incidences : 99 603 \$) - Appel d'offres public 216502 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0274;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux d'entretien et la réparation des actifs de fibres optiques du Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 996 030,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216502;
- 2- d'autoriser une dépense de 99 603 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 99 603 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Teltech Télécommunication inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1248693002

CG24 0110

Accorder un contrat à Hudson Six Civil inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal - Secteur est 2024 - Dépense totale de 3 160 394,17 \$, taxes incluses (contrat : 2 488 499,35 \$ + contingences : 373 274,90 \$ + incidences : 298 619,92 \$) - Appel d'offres public DRE-P23042-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Hudson Six Civil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal – Secteur est 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 488 499,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23042-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 373 274,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 298 619,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Civil inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1246263001

CG24 0111

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal - Secteur ouest 2024 - Dépense totale de 2 181 401,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 788 033,71 \$ + contingences : 178 803,37 \$ + incidences : 214 564,05 \$) - Appel d'offres public DRE-P23041-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0290;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal – Secteur ouest 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 788 033,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23042-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 178 803,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 214 564,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1246263002

CG24 0112

Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66 - Dépense totale de 1 097 796,70 \$, taxes incluses (contrat : 864 406,85 \$ + contingences : 129 661,03 \$ + incidences : 103 728,82 \$) - Appel d'offres public 23-20298 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0297;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 864 406,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20298;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 661,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 103 728,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et d'Archipel architecture inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1245468001

CG24 0113

Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford architectes S.E.N.C. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du projet de changement du système de chauffage pour la caserne 31 - Dépense totale de 582 166,31 \$, taxes incluses (contrat : 489 215,39 \$ + contingences : 73 382,31 \$ + incidences : 19 568,61 \$) - Appel d'offres public 23-20224 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0298;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier du projet de changement du système de chauffage pour la caserne 31, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 489 215,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-20224;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 382,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 568,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1245430001

À 17 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0114

Accorder un soutien financier non récurrent de 515 000 \$ pour l'année 2024 à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Autoriser Montréal International à utiliser pour cette même période les contributions antérieures non utilisées et reportées dont le solde était de 210 784,63 \$ au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 515 000 \$, non récurrent, pour l'année 2024, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2- d'autoriser Montréal International à utiliser les contributions non utilisées versées par la Ville dans les années antérieures pour le FODIM dont le solde total était de 210 784,63 \$ au 31 décembre 2023;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1245117001

CG24 0115

Accorder un contrat à J.N.A. Leblanc électrique inc. pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, d'une durée approximative de 36 mois - Dépense totale de 717 608,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP23022-167032-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0291;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à J.N.A. Leblanc électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 717 608,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23022-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de J.N.A. Leblanc électrique inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1245461001

CG24 0116

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes conclu entre le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et CA inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2024 au 30 mars 2027, pour une somme maximale de 2 453 280,48 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0275;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA, inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2024 au 30 mars 2027, pour une somme maximale de 2 453 280,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1249633001

CG24 0117

Exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 \$, taxes incluses, afin d'accompagner le Service de l'Espace pour la vie dans ses activités de communications et marketing, dans le cadre du contrat accordé à Orangetango communication-marketing inc. (CE20 1504), majorant ainsi le montant total du contrat de 379 417,50 \$ à 505 890 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0299;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation prévue au contrat de services professionnels accordé à Orangetango communication-marketing inc. afin d'accompagner le Service de l'Espace pour la vie dans ses activités de communications et marketing (CE20 1504);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, majorant ainsi ce contrat de 379 417,50 \$ à 505 890 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1248984001

CG24 0118

Approuver un projet d'offre d'achat et un formulaire d'acceptation par lesquels la Ville de Montréal s'engage à acquérir du ministère des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant constitué d'une partie du lot 1 050 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 937,2 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0302;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'offre d'achat et un formulaire d'acceptation par lesquels la Ville s'engage à acquérir du ministère des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant constitué d'une partie du lot 1 050 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 937,2 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre d'achat et au formulaire d'acceptation;
- 2- d'autoriser la signature du formulaire d'acceptation de l'offre par le greffier de la Ville;
- 3- d'émettre le chèque requis de 26 500 \$ à titre d'acompte ou de dépôt pour la transaction;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1248290001

À 17 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0119

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition de serveurs lame et équipements compatibles, dans le cadre du contrat accordé à ESI Technologies inc. (CG23 0154), pour la période du 20 avril 2024 au 19 avril 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0276;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition de serveurs lame et équipements compatibles, dans le cadre du contrat accordé à ESI Technologies inc. (CG23 0154), pour la période du 20 avril 2024 au 19 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1248527001

CG24 0120

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur exclusif, pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, pour une somme maximale de 839 538,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0277;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur exclusif), pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, pour une somme maximale de 839 538,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations du Service des Technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1248527002

CG24 0121

Accorder un contrat à Novipro inc., pour l'acquisition d'une solution corporative de stockage en mode bloc incluant la garantie du manufacturier et les services techniques d'installation et de migration, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 258 445,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20234 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0278;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Novipro inc., pour l'acquisition d'une solution corporative de stockage en mode bloc incluant la garantie du manufacturier et les services techniques d'installation et de migration, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 258 445,87 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1248527003

CG24 0122

Exercer la première option de prolongation de 12 mois à compter du 1er mai 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 903 340,39 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Mécanicaction inc. (CG22 0230), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 572 170,16 \$ à 2 475 510,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0279;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation des contrats accordés à Mécanicaction inc. (CG22 0230), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2024, pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18947 :

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Mécanicaction inc.	1	275 941,60 \$
Mécanicaction inc.	2	476 842,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 150 556,73 \$, taxes incluses, (lot 1 : 55 188,32 \$ et lot 2 : 95 368,41 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1247157001

CG24 0123

Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford Canada ltée, KIA Québec et la Compagnie General Motors du Canada pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de véhicules légers, suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une durée de 10 mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024 - Valeur totale estimée des ententes : 11 586 029,38 \$, taxes incluses (contrat : 9 655 024,48 \$ + contingences : 1 931 004,90 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0280;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de dix mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des articles :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ford Canada Limitee	Véhicule léger	7 090 369,13 \$
KIA Québec	Véhicule léger	1 276 943,39 \$
Compagnie General Motors du Canada	Véhicule léger	1 145 892,59 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 902 641,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1247567004

À 17 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0124

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 211 289,56 \$, taxes incluses, pour le service de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Cloud Monitored Objects inc. (CG21 0185), pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 334 801,45 \$ à 546 091,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0281;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de douze mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 211 289,56 \$, taxes incluses, pour le service de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Cloud Monitored Objects inc. (ci-après CMO) (CG21 0185), pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 334 801,45 \$ à 546 091,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1249828001

CG24 0125

Autoriser une dépense additionnelle totalisant 214 382,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (107 191,24 \$) et de budget de variation des quantités (107 191,24 \$) dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG22 0305) pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 037 461,45 \$ à 1 251 843,93 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0282;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 214 382,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (107 191,24 \$) et de budget de variation des quantités (107 191,24 \$) pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG22 0305) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 037 461,45 \$ à 1 251 843,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1246588002

CG24 0126

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ et un soutien en biens et services estimé à 1 781 950 \$ à Vélo Québec Association pour le soutien à l'événement Festival Go vélo Montréal pour l'année 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0308;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ et un soutien en biens et services estimés à 1 781 950 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go Vélo Montréal pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1249622001

CG24 0127

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir leur programme « Cultiver l'Espoir » du 1^{er} mars au 31 décembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir leur programme *Cultiver l'Espoir*, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1233277001

CG24 0128

Conclure une entente-cadre avec Airsolid inc. pour la fourniture et la livraison de boucliers pour les activités de maintien et de rétablissement de l'ordre (MRO) pour les équipes de support et d'interventions spécialisées (SIS) du Service de police de la Ville de Montréal, sans option de prolongation, pour un montant maximal de 342 740,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20094 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Airsolid inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), sur demande, la fourniture et la livraison de boucliers pour les activités de maintien de l'ordre, pour une somme maximale de 342 740,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20094;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Airsolid inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1247026001

À 17 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0129

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour la réhabilitation du Collecteur Mill par technique de tubage PRV entre les rues Bridge et Riverside - Dépense totale de 5 395 064,36 \$, taxes incluses (contrat : 4 495 886,97 \$ + contingences : 674 383,05 \$ + incidences : 179 835,48 \$ + variation de quantités : 44 958,87 \$) - Appel d'offres public CP23015-174119-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à l'entreprise Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du Collecteur Mill par technique de tubage PRV entre les rues Bridge et Riverside, aux prix de sa soumission, soit la somme maximale de 4 495 886,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23015-174119-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 674 383,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 179 835,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense de 44 958,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1235408001

CG24 0130

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec Groupe ABS inc. (contrat no 1 : 3 715 768,66 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2 : 3 674 999,56 \$, taxes incluses) et AtkinsRéalís Canada inc. (contrat no 3 : 3 001 905,27 \$, taxes incluses) - Dépenses totales de 10 392 673,49 \$, taxes incluses, pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités - Appel d'offres public no 23-20255 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0366;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des contrats conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20255, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités;

Firme	Contrat	Somme maximale (taxes incluses)
Groupe ABS inc.	1	3 715 768,66 \$
Solmatech inc.	2	3 674 999,56 \$
AtkinsRéalís Canada inc.	3	3 001 905,27 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Groupe ABS inc., Solmatech inc. et AtkinsRéalís Canada inc. à la fin de leur contrat;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1244530001

CG24 0131**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 et 13 situés dans la région Est de la Ville de Montréal - Dépense totale de 14 811 561,23 \$, taxes incluses (contrat : 11 944 807,44 \$ + contingences : 2 388 961,49 \$ + incidences : 477 792,30 \$) - Appel d'offres public IMM-15893 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 et 13 situés dans la région Est de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 944 807,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15893;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 388 961,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 477 792,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1236542001

CG24 0132**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM, Bell, Énergir) dans les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 47 573 773,54 \$, taxes incluses (contrat : 36 774 000 \$ + contingences : 5 516 100 \$ + incidences : 5 283 673,54 \$) - Appel d'offres public 472110 (5 soum.) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 480 572,04 \$, taxes incluses (Contrat entente : 417 888,73 \$ + contingences : 62 683,31 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Accorder un contrat en gré à gré d'une valeur de 203 403,65 \$, taxes incluses, à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0355;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir) dans les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 774 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 472110;

- 3- d'autoriser une dépense de 5 516 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 283 673,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 480 572,04 \$, taxes incluses (Contrat entente : 417 888,73 \$ + contingences : 62 683,31 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 203 403,65 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à l'évaluation de rendement de Loïselle inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Anastasia Assimakopoulos
 M. Alex Bottausci
 M. Georges Bourelle
 Mme Julie Brisebois
 Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
 M. Marc Doret
 Mme Heidi Ektvedt
 M. Michel Gibson
 Mme Paola Hawa
 M. Jeremy Levi
 M. Peter Malouf
 Mme Christina M. Smith
 Mme Anne St-Laurent
 M. Tim Thomas

20.34 1237231089

CG24 0133

Conclure deux ententes-cadres (contrats à commandes) avec les firmes S. Boudrias Horticole inc. et Major & Major incorporé pour la fourniture de palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une durée de douze mois pour un montant maximal de 822 990,01 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 715 643,49 \$ + variation de quantités : 107 346,52 \$) - Appel d'offres public 23-20236 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 12 mois, par lesquelles S. Boudrias Horticole inc. et Major & Major incorporé, plus bas soumissionnaires conformes, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une somme totale maximale de 822 990,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20236;

<u>Firme</u>	<u>Rang d'utilisation des ententes</u>
S. Boudrias Horticole inc.	1
Major & Major incorporé	2

- 2- d'autoriser une dépense de 107 346,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de S. Boudrias Horticole inc. et Major & Major incorporé;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1249901002

À 17 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0134

Approuver la deuxième prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Mission Old Brewery, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2024, un espace d'hébergement localisé au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, d'une superficie de 525 mètres carrés, à des fins de centre de répit et de dégrisement, pour une dépense totale de 343 690,37 \$, exonérée de TPS et TVQ

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Mission Old Brewery, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2024, un espace d'hébergement localisé au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, à Montréal, d'une superficie de 525 mètres carrés, à des fins de centre de répit et de dégrisement, pour une dépense totale de 343 690,37 \$, exonérée de TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1238682013

CG24 0135

Accorder un contrat en gré à gré à LinkedIn Corporation, soumissionnaire unique à la suite d'un avis d'intention (23-00005), pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2024 au 29 avril 2027, avec deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 405 900 \$, exempt de taxe (contrat : 369 000 \$ + contingences : 36 900 \$) / Autoriser la directrice du Service des ressources humaines, à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré avec LinkedIn Corporation, soumissionnaire unique à la suite de la publication de l'avis d'intention 23-00005, pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2024 au 29 avril 2027, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une somme maximale de 369 000 \$, exempt de taxes;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 900 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1246396001

CG24 0136

Conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois, avec possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, avec AECOM Consultants inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie, en aménagement et en environnement, pour divers projets dans le corridor de l'axe Jean-Talon - Dépense maximale de 11 510 970,47 \$, taxes incluses (honoraires : 11 068 240,84 \$ + déboursés : 442 729,63 \$) - Appel d'offres public 23-20233 (4 soum.) / Autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, par laquelle AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie, en aménagement et en environnement, pour divers projets dans le corridor de l'axe Jean-Talon, pour la somme maximale de 11 510 970,47 \$, taxes incluses, (honoraires et déboursés), conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20233;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'AECOM Consultants inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Anastasia Assimakopoulos
 M. Alex Bottausci
 M. Georges Bourelle
 Mme Julie Brisebois
 Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
 M. Marc Doret
 Mme Heidi Ektvedt
 M. Michel Gibson
 Mme Paola Hawa
 M. Jeremy Levi
 M. Peter Malouf
 Mme Christina M. Smith
 Mme Anne St-Laurent
 M. Tim Thomas

20.38 1249061001

CG24 0137

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec FNX-INNOV inc. (4 693 566,94 \$, taxe incluses) et Les Services EXP inc. (2 963 365,65\$, taxes incluses), pour fournir des services en ingénierie et en aménagement du domaine public pour différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement d'un an, reconductible deux fois - Appel d'offres public no. 23-20157 (7 soum.) / Autoriser le directeur des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement du domaine public, en ingénierie et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20157;

<u>Firmes</u>	<u>Contrat</u>	<u>Somme maximale (taxes incluses)</u>
FNX-INNOV inc.	1	4 693 566,94 \$
Les Services EXP inc.	2	2 963 365,65 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc. et Les Services EXP inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'urbanisme, mobilité et infrastructures et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1247211001

CG24 0138

Autoriser une dépense additionnelle, à titre de budget de contingences, de 10 347 750 \$, taxes incluses, pour la construction du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 79 898 325,33 \$, à 90 246 075,33 \$, contingences et taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 347 750,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la construction du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 79 898 325,33 \$, à 90 246 075,33 \$, contingences et taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1247231016

À 18 h 17,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0139

Conclure une entente-cadre avec Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels d'accompagnement dans le déploiement d'un modèle de services en ressources humaines et en performance organisationnelle, pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 357 572,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20262 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L , ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour des services professionnels d'accompagnement dans le déploiement d'un modèle de services en ressources humaines et en performance organisationnelle, soit pour une somme maximale de 357 572,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20262;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1247684001

CG24 0140

Autoriser la signature du projet de convention de gestion entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux / Approuver le projet de convention de gestion des immeubles localisés aux 1743, avenue Bourbonnière, 2661, rue Centre, 1451, rue Sicard, 7120, rue d'Iberville, 7898, rue Berri et 701, rue du Couvent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0368;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature de la convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux;
- 2- d'approuver la convention de gestion des immeubles localisés au 1743, av. Bourbonnière, 2661, rue Centre, 1451, rue Sicard, 7120, rue d'Iberville, 7898, rue Berri et 701, rue du Couvent.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1243867001

CG24 0141

Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 2 196 687 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Accélérer la transition climatique locale et destinée à la mise à jour du Plan Climat 2020-2030, le tout selon les termes et les conditions stipulées au projet de convention d'aide financière / Autoriser le greffier de la Ville, ou son remplaçant, à signer le projet de convention de subvention à cet effet / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 2 196 687 \$ au Bureau de la transition écologique et de la résilience

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de ratifier le projet de convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales relative à l'octroi, par la ministre, d'une subvention de 2 196 687 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), le tout selon les termes et les conditions stipulées au projet de convention d'aide financière;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses, équivalent aux revenus additionnels, au budget de la direction générale de la Ville de Montréal afin de couvrir les coûts admissibles prévus au programme ATCL;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1249492003

CG24 0142

Approuver deux avenants à la convention de subvention des phases I et II qui permettent l'extension de la durée de deux conventions établies entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG23 0112) jusqu'au 31 mars 2025 sans modifier les montants des contributions financières prévues

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0370;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver les avenants 1 et 2 qui modifient le calendrier de reddition de compte des conventions initiales signées entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG23 0112), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1248973001

CG24 0143

Accorder un contrat de gré à gré à Adlib Publishing Systems inc. (fournisseur exclusif), pour la mise à jour vers la version Adlib Transform, incluant les correctifs de la solution Adlib et le soutien professionnel de la mise à jour, ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 325 229,78 \$, taxes incluses / Autoriser le directeur Espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0338;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Adlib Publishing Systems inc., fournisseur exclusif, pour la mise à jour vers la version Adlib Transform, incluant les correctifs de la solution Adlib et le soutien professionnel de la mise à jour, ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 325 229,78 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur Espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1249563001

À 18 h 18,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0144

Adopter l'avis de l'agglomération de Montréal qui sera transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement au premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé en application de l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter l'avis de l'agglomération de Montréal joint au présent dossier décisionnel relativement au premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 6 octobre 2023 (résolution CC23-055);
- 2- de transmettre cet avis à la CMM d'ici le 3 avril 2024, en application de l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Anastasia Assimakopoulos
M. Alex Bottausci
M. Michel Gibson
M. Tim Thomas

30.01 1247154001

CG24 0145**Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)**

Considérant que la Ville de Montréal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Considérant que la Ville de Montréal désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
- 2- d'autoriser le chef de l'exploitation des usines et des réservoirs d'eau potable du Service de l'eau soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1249569001

CG24 0146**Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 120 kV de la ligne souterraine L1230 reliant les postes Saraguay et Mont-Royal sur le territoire de la Ville de Montréal et de la Ville de Mont-Royal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0327;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 120 kV de la ligne souterraine L1230 reliant les postes Saraguay et Mont-Royal sur le territoire de la Ville de Montréal et de la Ville de Mont-Royal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec, mandataire de l'État, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1248986001

CG24 0147**Adopter le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0379;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération de Montréal;
- 2- de soumettre pour approbation le PRMHH de l'agglomération de Montréal au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, conformément à l'article 15.4 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239723001

CG24 0148**Appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet de permettre l'aliénation du lot 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que de permettre son utilisation à une fin autre que l'agriculture**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0408;

Attendu que par la résolution CE23 1879 adoptée le 29 novembre 2023, le comité exécutif de la Ville de Montréal se prononçait en faveur d'exercer son droit de préemption afin d'acquérir l'immeuble situé au 20392 boulevard Gouin Ouest et correspondant au lot 1 977 312 du cadastre du Québec d'une superficie de 5.1646 hectares (ci-après l'« Immeuble ») aux fins de parc;

Attendu que la présente décision est soumise au conseil d'agglomération lors d'une séance tenue à Montréal vu sa compétence en matière de parc régional;

Attendu qu'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (ci-après la « LPTAA »), le lot 1 977 312 ne peut être vendu séparément du lot contigu portant le numéro 1 977 311, sauf avec l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la « CPTAQ »);

Attendu que le lot contigu portant le numéro 1 977 311 est d'une superficie de 0.0916 hectare, qu'aucune activité agricole n'y est exercée et que seule une résidence vacante et abandonnée s'y retrouve;

Attendu qu'en vertu de l'article 26 de la LPTAA, le lot 1 977 312 ne peut être utilisé à une fin autre que l'agriculture, sauf avec l'autorisation de la CPTAQ;

Attendu que la Ville de Montréal a obtenu une procuration du propriétaire de l'Immeuble (HPFCO inc.) pour effectuer une demande d'autorisation en son nom auprès de la CPTAQ;

Attendu que la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ vise à réaliser un projet municipal qui consiste à acquérir l'Immeuble aux fins de parc, de l'intégrer au Grand parc de l'Ouest et d'y protéger les espaces naturels qui s'y trouvent;

Attendu que ledit projet permettra d'améliorer l'accessibilité aux espaces naturels par l'aménagement d'un réseau de sentiers récréatifs extensifs entre les secteurs du Cap-Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme du Grand parc de l'Ouest. L'Immeuble à acquérir permettra de relier ces deux secteurs;

Attendu que l'acquisition de l'Immeuble à des fins de parc par la Ville de Montréal répond aux objectifs de la Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest, notamment ceux de consolider le Grand parc de l'Ouest, d'améliorer l'accessibilité aux espaces naturels, de mettre en valeur d'anciennes friches agricoles ainsi que de protéger des milieux naturels et des habitats fauniques;

Attendu que l'immeuble est contigu au secteur Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest, n'étant que séparé par le boulevard Gouin, qui consiste en un espace vert d'importance d'une superficie de 330 hectares;

Attendu qu'un quartier résidentiel et qu'un établissement d'enseignement sont situés à proximité de l'immeuble;

Attendu que le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale, au Plan d'urbanisme de Montréal et au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal;

Attendu qu'aucune mesure de contrôle intérimaire ne régit l'immeuble;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, le présent avis que transmet la Ville de Montréal à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la LPTAA, qui sont plus amplement détaillés ci-après:

1- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :

Selon le classement des sols de l'Inventaire des terres du Canada, l'immeuble est situé dans la classe 2X, ce qui signifie que le sol comporte des limitations restreignant quelque peu le choix des cultures ou imposant des pratiques modérées de conservation, causés par l'effet cumulé de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier son classement.

Les lots avoisinants sont situés dans les classes 2X et 2W, dont cette dernière classe indique la présence d'un excès d'humidité dans le sol et une limitation de leur utilisation pour l'agriculture par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit un mauvais drainage, un plan d'eau élevé, une infiltration et un ruissellement d'eaux provenant d'endroits avoisinants.

Il n'y a présentement pas d'activités agricoles sur les lots avoisinants. L'activité agricole la plus près de l'immeuble est située dans la partie nord du secteur Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest, à une distance approximative de 1,5 kilomètre.

La demande d'autorisation n'a aucun impact sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants.

2- Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :

Les activités agricoles sur l'immeuble sont à l'abandon depuis 2014. Par son intégration au Grand parc de l'Ouest, les milieux naturels et la friche agricole du lot 1 977 312 seront protégés et revalorisés ce qui permettra de préserver le potentiel agricole du lot.

3- Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

L'utilisation projetée du lot 1 977 312 aux fins de parc vise notamment à préserver la friche agricole et mettre en valeur le paysage champêtre du lot, ce qui n'a pas d'impact sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.

4- Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :

La demande d'autorisation n'a pas d'impact sur ces contraintes et effets. Il n'y a pas d'élevage d'animaux à proximité et aucun élevage n'est prévu sur le lot visé.

5- La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :

Bien qu'il soit possible de créer un parc hors de la zone agricole sur le territoire de la Ville de Montréal, et ce conformément à la réglementation d'urbanisme, aucun autre espace n'est approprié pour la réalisation du projet de conservation de la Ville de Montréal.

6- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :

La demande d'autorisation n'a pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté et l'exploitation agricoles.

L'immeuble est contigu (seulement séparé par le boulevard Gouin Ouest) au secteur du Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest et est bordé par des friches agricoles au sud, à l'est et à l'ouest. Son inclusion au Grand parc de l'Ouest et la préservation de la friche agricole qui s'y trouve contribueront à l'homogénéité du secteur.

7- L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :

La demande d'autorisation n'a aucun impact sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol sur le territoire de la Ville de Montréal.

8- La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées :

La demande d'autorisation n'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

9- L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :

La consolidation du Grand parc de l'ouest augmentera l'attractivité du secteur pour les citoyens et est susceptible de contribuer à son développement économique.

10- Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :

La demande n'a aucun effet sur les conditions socio-économiques dans la municipalité.

11- Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :

Le lot visé n'est pas identifié au plan de développement de la zone agricole de Montréal.

12- Les conséquences d'un refus pour le demandeur :

Un refus d'accorder les autorisations requises entraînera l'annulation de l'aliénation projetée de l'immeuble en faveur de la Ville, ce qui sera nuisible aux efforts de protection de ce terrain par la Ville de Montréal.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 1 977 312 du Cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1240683001

À 18 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0149

Autoriser la modification à la répartition de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville afin qu'une somme de 357 309 \$ soit de la compétence de la ville centre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville afin qu'une somme de 357 309 \$ soit de la compétence de la Ville centrale.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1248798001

CG24 0150**Approuver l'engagement de la Ville de Montréal à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau en conformité avec les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0380;

Considérant que le Service de l'eau de la Ville de Montréal reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs du Service de l'eau a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs en eau contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que le Service de l'Eau de la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au Plan de gestion d'actifs municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le plan de gestion d'actifs;

Considérant que le plan de gestion des actifs en eau permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que la Ville de Montréal s'engage à :

- 1- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- 2- transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA en eau ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1248126001

CG24 0151**Approuver le programme d'activités 2024 des commissions permanentes du conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0386;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2024 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Dépôt des recommandations sur la consultation « Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs »;
- Consultation publique sur la prochaine politique de développement culturel;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique sur la Politique de la vie nocturne montréalaise;
- Examen de la motion de l'opposition officielle pour réformer le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle;
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur l'exode urbain et ses politiques publiques;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (conjointement avec la Commission sur la sécurité publique);
- Dépôt des recommandations sur la consultation : « Mettre les jeunes au cœur de nos actions »;
- Présentation de la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030 et de la démarche MADA;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Adoption et dépôt des recommandations sur la consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal;

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205);

Commission sur les finances et l'administration

- Examen de la motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels;
- Consultation prébudgétaire 2025;
- Étude du budget 2025 et du PDI 2025-2034;
- Étude du rapport du bureau du Vérificateur général;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs »;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma

Commission de la sécurité publique

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (conjointement avec la Commission le développement social et la diversité montréalaise);
- Bilan 2023 de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles;
- L'accompagnement et le soutien aux personnes victimes de violence;
- Bilan de l'état de préparation du SIM;
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal;
- Plan d'action pour contrer le profilage racial et social dans les interpellations policières;
- Plan stratégique 2024-2026 du SPVM;
- Présentation publique du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur les interpellations policières;

- Portrait des initiatives et des interventions dans le cadre du modèle montréalais de sécurité urbaine;
- Étude publique du Rapport d'activités 2023 du SPVM;
- Étude publique du Rapport d'activités 2023 du SIM.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1249902003

CG24 0152

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilier », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1247862001

CG24 0153

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du mont Boullé du parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1247862002

CG24 0154

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1247862003

CG24 0155

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1247862004

CG24 0156

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1229799002

CG24 0157

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1237430001

CG24 0158

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1244352001

CG24 0159

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1248080001

CG24 0160

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux de d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1247900001

CG24 0161

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1247896001

À 18 h 35,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0162

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 février 2024 par sa résolution CG24 0086;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 février 2024 par sa résolution CG24 0086;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024, par sa résolution CE24 0169;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Anastasia Assimakopoulos
M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

42.01 1238285001

Règlement RCG 24-012

CG24 0163

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (Accèslogis Montréal) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 février 2024 par sa résolution CG24 0087;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (Accèslogis Montréal) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 février 2024 par sa résolution CG24 0087;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024, par sa résolution CE24 0217;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (Accèslogis Montréal) (02-102) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1246898001

Règlement RCG 24-013

CG24 0164

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoir au greffier de la Ville

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Tableau indicatif de la nature des modifications »;
- 3- de demander l'avis à la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1233422001

Règlement P-RCG 14-029-7

CG24 0165

Approuver le Règlement R-219 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 34 255 229 \$ pour financer le projet « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information 4 » pour un terme de cinq ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2024-2033

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-219 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 34 255 229 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « PEPTI-4 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2024-2033 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1245491001

CG24 0166

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- M. Éric Alan Caldwell en remplacement de M. François Limoges;
- M. Sterling Downey en remplacement de Mme Laurence Lavigne Lalonde.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CG24 0167

Nominations à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer Mme Marie-Claude Baril à titre de membre au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de Mme Gracia Kasoki Katahwa.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CG24 0168

Approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante et présidente du comité d'audit de la Ville de Montréal pour un mandat maximum de trois ans, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0397;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et de la désigner à titre de présidente de ce comité jusqu'au 30 avril 2027.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1247665002

CG24 0169

Motion demandant au comité exécutif de la Ville de Montréal de donner suite à la réserve imposée (CE22 1368) aux fins de rue dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish (le projet), sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec (l'immeuble) appartenant à Développement Olymbec inc.

1- Attendu que lors de la séance du comité exécutif du 17 août 2022, il a été résolu de décréter un avis de réserve aux fins de rue, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish (le Projet), sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec (l'immeuble) appartenant à Développement Olymbec inc.;

2- Attendu que le 27 octobre 2022, le conseil de l'agglomération de Montréal a approuvé la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish;

3- Attendu que le Projet vise à compléter le réseau routier artériel du secteur centre-ouest de l'île de Montréal, au bénéfice de l'agglomération montréalaise. Plus spécifiquement, le Projet consiste à raccorder la section nord du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à la section sud présente dans la ville de Côte Saint-Luc, ce qui permettra d'y raccorder aussi des liens d'est en ouest, de Cavendish à Décarie;

4- Attendu que le terrain est nécessaire dans le cadre des travaux de raccordement du boulevard Cavendish. En attendant de poursuivre les démarches d'acquisition de ce lot, l'imposition d'une réserve sur le terrain visé permettra de sécuriser la valeur en empêchant l'émission de permis de construction;

Tel qu'il appert au Sommaire Décisionnel CG22 0633, voici les motifs et justification à l'appui de cette résolution :

CONTEXTE

Ce dossier répond à l'autorisation du Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) visant la mise en œuvre de la stratégie immobilière, comprenant l'imposition d'une réserve foncière sur deux parties du lot 2 090 312 appartenant à Olymbec, le démarrage d'une négociation de gré à gré et d'entreprendre les démarches d'expropriation le cas échéant.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

CE22 1368 - 17 août 2022 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Cavendish à l'ouest de l'intersection du chemin Dalton et de l'avenue Andover sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, situées à Mont-Royal.

CG18 0494 - 20 septembre 2018 - Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CG18 0286 - 31 mai 2018 - Approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CG16 0716 - 22 décembre 2016 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CG16 0383 - 22 juin 2016 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

CE15 1971 - 4 novembre 2015 - Approuver un projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish.

CG15 0091 - 26 février 2015 - Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal.

CG13 0419 - 26 septembre 2013 - Autoriser un virement de crédit de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI).

DESCRIPTION

Selon l'article 118.85 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la compétence relève du conseil d'agglomération d'effectuer des travaux visant le prolongement du boulevard Cavendish.

JUSTIFICATION

Le SSI recommande d'approuver la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière pour permettre :

- de satisfaire au délai de l'article 142 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), une fois que le comité exécutif a décrété l'imposition d'une réserve pour fins publiques;
- d'éviter une contrainte majeure pour effectuer les travaux de raccordement pour la réalisation du Projet;
- de sécuriser la valeur en empêchant l'émission de permis de construction pour un bâtiment par le propriétaire;

ASPECTS FINANCIERS

Le fait d'imposer une réserve foncière ne requiert pas l'identification d'un budget à cette fin. Cependant, un recours en dommages demeure possible advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation.

5- Attendu que c'est la troisième fois que l'agglomération impose une réserve sur ce terrain, suite aux réserves imposées en 2016, et 2018 (voir CG16 0383 - 22 juin 2016 et CG16 0716 - 22 décembre 2016; et CG18 0286 - 31 mai 2018 et CG18 0494 - 20 septembre 2018);

6- Attendu que le Projet Cavendish est identifié au Plan de transport et au Plan d'urbanisme de Montréal et s'inscrit également dans la liste des projets Montréal 2025 ainsi que dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal 2015;

7- Attendu qu'en février 2022, la Ville de Montréal a déposé un Avis de Projet (l'Avis) au ministère de l'Environnement pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet de raccordement de l'axe Cavendish sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

8- Attendu que selon cet Avis, « le projet de raccordement de l'axe Cavendish est un projet de mobilité urbaine dont l'envergure et les bénéfices dépassent largement la simple connexion de deux voies routières. Le projet comprend, outre le raccordement du boulevard Cavendish lui-même, une connexion entre des quartiers par l'avenue Royalmount ainsi que par un nouveau lien vers l'est en direction du site du futur éco-quartier Namur-Hippodrome tout en offrant une place prépondérante aux transports collectifs et actifs ainsi qu'au verdissement du secteur »;

9- Attendu que le propriétaire du terrain a déjà annoncé un projet de grande envergure sur le terrain connu sous le nom de Campus Industriel Cavendish et qu'il a déjà annoncé sa réclamation potentielle en dommages advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation;

10- Attendu que le terme de la réserve est de deux ans expirant le ou vers le 17 août 2024;

Il est proposé par Mme Dida Berku

appuyé par M. Jeremy Levi

- 1- que la Ville de Montréal et le comité exécutif donnent suite à la résolution du comité exécutif (CE22 1368) et à la résolution du conseil d'agglomération (CG22 0633) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish et de procéder à l'acquisition et/ou l'expropriation du terrain visé par la réserve dans les délais prévus par la loi, afin d'éviter des poursuites en justice pour dommages;
- 2- que le comité exécutif soumette un rapport d'étapes à l'agglomération d'ici 30 jours, quant à la réserve (CE22 1368) et aux prochaines étapes à suivre dans ce dossier.

Un débat s'engage.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole à l'auteure de la motion, la représentante de la Ville de Côte-Saint-Luc, Mme Dida Berku.

En début de présentation, Mme Berku résume les étapes de progression du projet Cavendish. Ensuite, elle réitère l'engagement de la Ville de Côte-Saint-Luc à faire avancer le projet de raccordement du boulevard Cavendish. Elle souhaite notamment approfondir les raisons pour lesquelles le projet ne semble pas progresser aussi vite qu'escompté depuis deux ans. Mme Berku termine son intervention en exprimant le souhait que le comité exécutif de la Ville de Montréal soumette au conseil d'agglomération un plan des étapes à venir dans ce projet et offre sa collaboration quant aux modalités pour le dépôt du document.

La présidente d'assemblée la remercie et cède la parole à M. Peter Malouf.

Le maire de la Ville de Mont-Royal, M. Peter Malouf, réitère les propos de Mme Berku en soulignant, entre autres, l'importance de ce projet pour les villes liées et toute la population qui circule dans ce secteur. En conclusion, il invite le comité exécutif de Montréal à rencontrer les personnes élues des villes liées afin de pouvoir bien cerner les enjeux de ce projet et établir un échéancier pour la suite.

La présidente d'assemblée le remercie et cède la parole à M. Robert Beaudry.

D'entrée de jeu, M. Beaudry confirme la volonté de la Ville de Montréal d'avancer le projet Cavendish, mais il expose plusieurs enjeux et complexités qui l'entourent, forçant l'Administration à revoir sa stratégie. À cet effet, M. Beaudry annonce qu'il portera la voix de la Ville de Montréal dans ce dossier, en fonction de l'orientation donnée au dernier conseil municipal, en votant contre la motion à l'étude.

La présidente d'assemblée le remercie puis, elle met aux voix le point 65.01 et le déclare rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 19 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite un bon retour à la maison à tous et à toutes.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE